

CENTRE MULTIFILIÈRE DE ROMAINVILLE

DOSSIER D'INFORMATION AU PUBLIC

*PÉRIODE: ANNÉE 2018*



Site de Romainville  
62, Rue Anatole France  
93230 ROMAINVILLE



35, Boulevard de Sébastopol  
75001 PARIS  
[www.sycotom-paris.fr](http://www.sycotom-paris.fr)

## Sommaire

I. INTRODUCTION .....	4
II. PRÉSENTATION DU SYCTOM.....	5
III. PRÉSENTATION DES ENTREPRISES EXPLOITANTES DU SITE DE ROMAINVILLE .....	6
III.1 Présentation de la société VALORAM .....	6
III.2 Présentation de la société GENERIS .....	6
IV. PRÉSENTATION DU CENTRE DE ROMAINVILLE .....	7
IV.1 Horaires du centre multifilière et de la déchèterie.....	7
IV.2 Présentation générale .....	7
IV.3 Augmentation de tonnages 2018 et modifications sur l'étude d'impact .....	8
IV.4 Transfert des ordures ménagères résiduelles .....	8
IV.5 Tri des collectes sélectives multi matériaux .....	9
IV.6 Déchèterie.....	11
V. BILAN D'ACTIVITÉ .....	13
V.1 Ordures ménagères résiduelles.....	13
V.2 Collectes sélectives .....	15
V.3 Déchèterie.....	19
V.4 Résultats des analyses d'eaux résiduaires du site .....	21
V.5 Déclenchement du portique de radioactivité .....	21
V.6 Consommations énergétiques du site.....	22
V.7 Incidents d'exploitation .....	22
VI. ANNEXES.....	24
VI.1 Annexe 1 : Plan du centre de Romainville.....	24
VI.2 Annexe 2 : Synoptique de la chaîne de tri.....	25
VI.3 Annexe 3 : Listing des déclenchements du portique de radioactivité en 2018.....	26
VII. LEXIQUE .....	27

## Liste des figures

Figure 1 : Le territoire du Syctom .....	5
Figure 2 : Tonnages d'ordures ménagères résiduelles réceptionnés (OMr + CS déclassées) au cours de l'année 2018 .....	14
Figure 3 : Répartition des ordures ménagères résiduelles transférées par exutoire .....	14
Figure 4 : Bassins versants des Collectes Sélectives.....	15
Figure 5 : Tonnages de collectes sélectives réceptionnées .....	16
Figure 6 : Pourcentages des produits extraits par matière pendant l'année 2018 .....	18
Figure 7 : Tonnage (en tonne) des produits triés pour l'année 2018 .....	18
Figure 8 : Répartition des apports par matière à la déchèterie .....	19
Figure 9 : Comparatif des tonnages des déchets réceptionnés à la déchèterie.....	20

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Apports sur le centre de Romainville et taux de valorisation pour 2018 .....	16
Tableau 2 : Descriptif des matières triées.....	17
Tableau 3 : Filières de reprise des produits triés en 2018 .....	19
Tableau 4 : Tonnage des déchets réceptionnés à la déchèterie et leurs filières de reprise en 2018 .....	20
Tableau 5 : Résultats analyses des eaux résiduaires .....	21
Tableau 6 : Comparatif des consommations énergétiques du centre de 2016 à 2018.....	22

## I. INTRODUCTION

Le présent document a pour objet d'informer le public sur les activités du centre multifilière de Romainville sur l'année 2018.

Le centre appartient au Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers. Depuis juin 2008 le site a été exploité par la société Urbaser Environnement, puis par Valoram filiale à 100% Urbaser Environnement depuis le 19 février 2015. Depuis mars 2016 le site est coexploité par les entreprises Valoram et Generis.

Le centre de Romainville a trois fonctions principales à savoir : le transfert des ordures ménagères résiduelles (OMr), l'activité de déchetterie gérée par Generis et le tri des collectes sélectives (CS) multi-matériaux traité par Valoram.

L'exploitation de ce centre est soumise à enregistrement. En 2018, les principaux arrêtés d'exploitation et documents associés sont les suivants :

- Arrêté préfectoral n° 96-0732 du 23 février 1996 ;
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2016-0259 du 28 janvier 2016 ;
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2018-3206 du 07 décembre 2018.

Les faits marquants de l'année 2018 ont été :

- Réception de collectes sélectives supplémentaires par gros porteurs et extension du bassin versant à partir de juillet 2018 jusqu'à hauteur de 55 000 tonnes.
- Activité de traitement de la chaîne de tri du lundi au samedi.
- Au niveau du process, il y a eu reconditionnement de l'élévateur principal les 22 et 23 juin, à la suite de soucis d'étanchéité.

A la suite de l'arrêté préfectoral de 2018 n°2018-3206 :

- Le tonnage de collecte sélective pouvant être traité par VALORAM passe à 55 000 t/an.
- Les déchets d'activités de soins à risque infectieux et assimilés sont ajoutés à la liste des déchets autorisés en déchetterie dans la limite de 15kg par mois.



### III. PRESENTATION DES ENTREPRISES EXPLOITANTES DU SITE DE ROMAINVILLE

#### III.1 Présentation de la société VALORAM

La Société VALORAM est la filiale du groupe Urbaser Environnement SAS, (filiale française à 100% du Groupe URBASER, N°1 de la collecte et du traitement des déchets ménagers en Espagne) dédiée au centre de Romainville.

VALORAM a été créée le 19 février 2015 et est spécialisée dans le secteur d'activité du traitement et élimination des déchets non dangereux.

Son approche consiste à adapter au mieux le traitement de chacune des fractions contenues dans les différents types de déchets ménagers à leurs caractéristiques spécifiques. Le large éventail de technologies mises en œuvre à ce jour permet à l'entreprise de proposer au Sycotom des solutions adaptées, modulables et complémentaires.

#### III.2 Présentation de la société GENERIS

GENERIS est une filiale régionale du Groupe VEOLIA.

GENERIS intervient en Ile-de-France pour les collectivités locales, les établissements publics et les industriels sur l'ensemble des métiers liés au traitement des déchets en développant son expertise notamment dans les domaines du transfert, du tri, du compostage et de l'incinération.

La maîtrise de toutes les techniques de traitement et de valorisation des déchets ménagers et industriels permet à GENERIS de proposer la mise en œuvre de plusieurs solutions de traitement, dans le cadre de filières globales de gestion des déchets, intégrant les évolutions réglementaires et les évolutions prévisibles des déchets produits.

## IV. PRÉSENTATION DU CENTRE DE ROMAINVILLE

### IV.1 Horaires du centre multifilière et de la déchèterie

En 2018, le centre multifilière a réceptionné les ordures ménagères résiduelles et les collectes sélectives du lundi 5h au samedi minuit et de 5h00 à 18h00 le dimanche, à l'exception du 1<sup>er</sup> mai.

La chaîne de tri fonctionne de lundi à samedi en postes de 26 trieurs, de 6h30 à 14 H15 pour le matin et de 15H à 22 H 25 pour l'après-midi.

La déchèterie a ouvert ses portes tous les jours en 2018 sauf le 1<sup>er</sup> mai, du lundi au samedi de 8h00 à 19h45 en horaires d'hiver (1<sup>er</sup> octobre au 31 avril), du lundi au samedi de 8h00 à 20h45 en horaires d'été (2 mai au 30 septembre) et les dimanches et jours fériés de 8h00 à 16h45.

### IV.2 Présentation générale

Le site de Romainville accueille des activités de traitement de déchets depuis le début des années 1900. Il a été autorisé en 1902 pour un dépôt de 300 t de gadoues puis en 1912 pour le broyage et l'incinération de déchets jusqu'en 1938. En 1939, le site a été de nouveau autorisé pour le traitement d'ordures ménagères (750 tonnes).

A partir des années 50, l'usine de Romainville a fait l'objet de différentes études de modernisation qui ne furent jamais concrétisées.

Le Sycotom a décidé dans les années 80, de réaliser un réaménagement total du site engendrant la démolition des installations existantes et leur remplacement par un nouveau centre susceptible de recevoir aisément le tonnage à traiter et d'assurer le transfert des ordures ménagères vers les centres de traitement dans des conditions d'exploitation satisfaisantes. Le 10 juin 1986, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) en vue de la modernisation du site de Romainville a été déposé.

Le centre de tri et de transfert du Sycotom à Romainville réaménagé a été construit en 1990 pour promouvoir le développement des collectes sélectives multi-matériaux et permettre ainsi au Sycotom de jouer son rôle moteur dans le développement des collectes.

À l'époque, cette opération novatrice dans la région a permis au Sycotom de mettre à la disposition des communes, pour leurs collectes sélectives multi-matériaux, un centre performant dont l'esthétique architecturale et les aménagements paysagers participent à la mise en valeur du tissu urbain dans le secteur.

#### Le centre

Le centre est autorisé pour recevoir annuellement :

- 400 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles pour l'activité de réception et de transfert
- 55 000 tonnes de collectes sélectives multi-matériaux pour l'activité de réception et de tri des collectes sélectives multi-matériaux ; Elle peut traiter également l'ensemble des plastiques et des petits emballages métalliques s'adaptant ainsi aux nouvelles consignes de tri.

- 40 000 tonnes pour la déchèterie.

Il assure trois fonctions principales :

- La réception et le transfert des ordures ménagères résiduelles vers les usines d'incinération du Syctom ou vers des usines d'incinération hors Syctom et le cas échéant vers des Installations de Stockages de Déchets Non Dangereux (ISDND) ;
- La réception et le tri des collectes multi matériaux avec la mise à disposition de produits triés en vue de leur commercialisation ;
- L'exploitation de la déchèterie.

Le centre est constitué de différents bâtiments à savoir : (cf. annexe 1 : plan du centre) :

- Un bâtiment administratif constitué de bureaux administratifs et d'une partie de locaux sociaux pour Generis ;
- Le bâtiment industriel comportant la fosse d'ordures ménagères résiduelles pour l'activité de transfert, les deux quais de déchargement des bennes de collectes, la halle de tri, la zone de stockage des produits triés et conditionnés ainsi que divers ateliers.
- Une base vie constituée de bureaux administratifs, une salle de réunion et des locaux sociaux pour Valoram.

Le site est équipé de cinq ponts bascules servant à peser l'ensemble des flux entrants et sortants. À chaque pont-basculer est associée une borne de pesées qui permet l'enregistrement des pesées dans la base de données informatique du Syctom, servant de registre des déchets et également d'interface entre le conducteur du camion et l'Agent de bascule.

D'autre part, sur le pont-basculer d'entrée du site est disposé un portique de détection de radioactivité permettant de détecter la présence de radioactivité sur un chargement.

#### **IV.3 Augmentation de tonnages 2018 et modifications sur l'étude d'impact**

En 2018, un arrêté préfectoral complémentaire a été délivré suite au dépôt d'un dossier de porter à connaissance (référence n° PAR-RAP-15-14606D). La capacité annuelle de réception a été augmentée à 55 000 tonnes contre 45 000 tonnes précédemment. À cette occasion, l'étude d'impact a été révisée (la précédente mise à jour datait de 2015).

Afin d'absorber l'augmentation de tonnage, la chaîne de tri fonctionne depuis juillet 2018 sur 6 jours du lundi au samedi.

#### **IV.4 Transfert des ordures ménagères résiduelles**

Les ordures ménagères résiduelles sont réceptionnées sur les 2 quais de déchargement, quai n° 1 et quai n° 2.

Les activités de réception et de transfert des ordures ménagères résiduelles sont réalisées dans une fosse d'un volume de 5800 m<sup>3</sup>. Différents types d'engins sont utilisés pour cette activité :

- Chargeurs à godet sur les quais de réception ;

- Chargeurs à chenilles dans la fosse d'ordures ménagères.

#### IV.5 Tri des collectes sélectives multi matériaux

Les collectes sélectives multi matériaux sont réceptionnées sur le quai n°2 et sont déversées dans les loges de contrôle qualité se trouvant en bas de quai. Les collectes sélectives sont ensuite stockées dans les 2 box de stockage ou directement envoyées vers la chaîne de tri.

Le process de tri est constitué de plusieurs types de matériels et ouvrages tous rassemblés dans la halle de tri. (cf. annexe 2 : synoptique de la chaîne de tri). Ils permettent d'assurer les fonctions suivantes :

- **Fonction « Alimentation » :**

La fonction alimentation est assurée par une trémie de chargement qui permet de stocker une réserve de produit d'environ 30 minutes (62 m<sup>3</sup>).

- **Fonction « Séparation granulométrique, pré-tri et tri des grands » :**

Cette fonction est réalisée par un Trommel double maille faisant une séparation en trois fractions : <90mm, 90-350mm et >350mm.

Cet équipement permet d'extraire les éléments fins inférieurs à 90 mm ainsi que le flux des « grands » (>350mm) qui sera traité directement sur la table de tri des Cartons.

Le flux intermédiaire 90-350 mm est transféré sur la table de pré-tri sur laquelle les éléments suivants sont captés : le verre, les gros refus, les DEEE ainsi que les cartons.

- **Fonction « Préparation matières avant tri optique » :**

Cette fonction est réalisée par 2 des 4 cribles balistiques (crible 1 et 2) qui réalisent une séparation des corps plats et des corps creux avant le traitement de chacun de ces flux sur des tri-optiques.

- **Fonction « Tri optique des grands Plats » :**

Pour les JRM, 5 tris optiques binaires ont pour fonction de nettoyer ce flux de JRM des indésirables présents en entrée de machine :

- L'ensemble des plastiques (PET, PEHD, ELA, PP, PS et Films PEbd) est retiré par les premières machines « SOP 1 et 2 »,
- Puis les EMR ainsi que les derniers corps creux sont retirés sur les secondes « SOP 3 et 4 ».

Pour les EMR, une autre machine binaire « SOP 5 » aura pour fonction de nettoyer le flux d'EMR.

- **Fonction « Tri des petits Plats (Fraction 0-90) » :**

Sur ce flux, un crible à disque extrait les fines (0-30/40) avant d'envoyer le reste du flux sur un crible balistique (crible 3) pour réaliser une préparation du flux identique aux grands plats, à savoir une séparation des corps creux et plats. Ensuite :

- Le flux des creux est dirigé directement vers la ligne de tri des corps creux,
- Le flux des plats est traité sur un autre tri optique « SOP 6 » pour en extraire les autres plastiques de type films puis vers le SOP 13 pour valoriser le « beau » JRM. Le reste

du flux constitue la fraction Gros de magasin qui est envoyé vers une table de tri pour un dernier tri qualité.

▪ **Fonction « Tri du flux corps creux » :**

Le flux corps creux est traité par une série de quatre tris optiques (SOP 9, SOP 10, SOP 11, SOP 12). Chaque produit est ainsi éjecté ou contrôlé deux fois par les machines.

Les flux PET C et PEHD-PP-PS sont ensuite vérifiés sur une table bi-canal en tri « continu » avec 1 trieur par produit.

Les Flux PETf et ELA sont directement envoyés en alvéoles de stockage ou peuvent faire l'objet d'un contrôle qualité en cabine sur une table par séquences.

▪ **Fonction « Séparation des films » :**

La ligne de tri effectue également une séparation des films plastiques avec un tri des films PEbd (polyéthylène basse densité). Pour cela les flux de plastiques captés au niveau des tris optiques des plats (SOP 1 et 2 et 6) et des différents retours de corps creux (retour CC des SOP 8, 10 et 11) sont dirigés vers la ligne « Recyfilms » articulée de la façon suivante :

- Un crible balistique permettant de renvoyer les corps creux vers le flux corps creux,
- Les corps plats sont eux envoyés vers un tri optique dédié (SOP 7) qui extrait les films PEbd
- Les films PEbd sont ensuite vérifiés en cabine de tri sur une table dédiée pour contrôle qualité.

▪ **Fonction « Tri des métaux » :**

La ligne de tri permet la captation des métaux ferreux et non ferreux grâce aux équipements suivants :

- Un overband en tête de ligne des corps creux ainsi que 2 poulies magnétiques : une sur la fraction <60mm et une sur la ligne de tri des petits plats permettent de capter les métaux ferreux.
- 2 séparateurs à courant de Foucault (situés directement après les poulies magnétiques) : un sur la fraction <60mm et un sur la ligne des petits plats permettent de capter ces 2 flux d'aluminium séparément.

▪ **Fonction « Cabine de tri manuel » :**

L'ensemble des tables de tri sont regroupées dans une même cabine avec le bureau de supervision attenant. On y trouve les tables de tri suivantes :

- 1 table de pré-tri du flux 90-350mm,
- 1 table de tri des gros cartons (>350mm),
- 1 table de tri des EMR,
- 2 tables de tri des JRM,
- 1 table de tri bi-canal des Gros de magasin / Refus,
- 1 table de tri bi-canal PETc / PEHD-PP-PS
- 1 table de tri séquentiel PETf / ELA
- 1 table de tri des films plastiques.

Un système de Gestion de la production assistée par ordinateur, (GPAO), permet de réaliser le suivi des performances en continu du procédé de tri conformément aux spécifications d'exploitation.

Les données sont exploitées à posteriori via un logiciel d'édition automatique de reportings. Ils sont générés quotidiennement de manière automatique. En complément, des tableaux de bord de suivi des performances en continu du procédé de tri sont générés.

Pendant que la chaîne de tri est en arrêt, le Service de maintenance en profite pour faire les travaux de maintenance préventive et curative, en dehors du temps de travail des équipes de tri.

▪ **Fonction « Conditionnement » :**

Le centre est équipé de deux presses à balles alimentées par les onze alvéoles automatiques de stockage de produits triés.

Une presse à paquet permet également de conditionner les métaux ferreux en paquet avant expédition.

Les aluminiums <60mm et >60mm sont stockés en vrac dans deux box distincts.

Les Platinages, DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) et le verre sont extraits du flux 90-350mm sur la table de pré-tri. Ils sont stockés dans 3 bennes indépendantes.

▪ **Fonction « Refus » :**

L'ensemble des refus de tri de la ligne sont regroupés puis envoyés vers la fosse d'Ordures Ménagères via un ensemble de convoyeurs à bande.

▪ **Equipements annexes :**

Le centre dispose des équipements annexes suivants permettant le fonctionnement du process :

- Un module d'aspiration centralisée et son réseau
- Un module de dépoussiérage (filtre à manche) et son réseau
- Une climatisation permettant la ventilation de 30 postes de tri en cabine
- Trois compresseurs d'air, un sécheur et un réservoir de 3000 litres permettant d'alimenter les tris optiques en air comprimé.

## IV.6 Déchèterie

La déchèterie a une surface totale de 765 m<sup>2</sup> et est divisée de la manière suivante : accès, zone de déversement dans les caissons, zone de circulation et zone d'emplacement des caissons mis à disposition.

La déchèterie est équipée d'un sas de contrôle des apports délimité par 2 barrières d'accès, d'une sortie dès le sas pour les véhicules refusés et d'un portail de sortie.

Un portique limitant la hauteur des véhicules à 1,90 m est installé en amont de la première barrière d'entrée.

La déchèterie est équipée de sept caissons :

- 2 caissons de 10 m<sup>3</sup> pour les gravats ;
- 2 caissons de 30 m<sup>3</sup> pour le tout-venant ;
- 1 caisson de 30 m<sup>3</sup> pour la ferraille ;
- 1 caisson de 30 m<sup>3</sup> pour le bois ;
- 1 caisson de 30 m<sup>3</sup> pour les déchets d'ameublement.

En plus de ces caissons, il est mis à disposition :

- Des réceptacles étanches pour les batteries de démarrage au plomb, les huiles de vidange, les huiles alimentaires, les piles, les néons, les ampoules, le textile, les déchets dangereux comme les peintures et solvants...
- Des conteneurs pour le verre sont installés ;
- Un aménagement pour la récupération des DEEE: un réceptacle de petits électroménagers (caisses-palettes) et une zone de réception des gros appareils électroménagers.

## V. BILAN D'ACTIVITÉ

Le bilan d'activité présentera les tonnages des différents produits traités sur le site au cours de l'année 2018 : ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives et produits issus de la déchèterie.

### V.1 Ordures ménagères résiduelles

Les bassins versants des ordures ménagères sont représentés sur la figure ci-dessous.

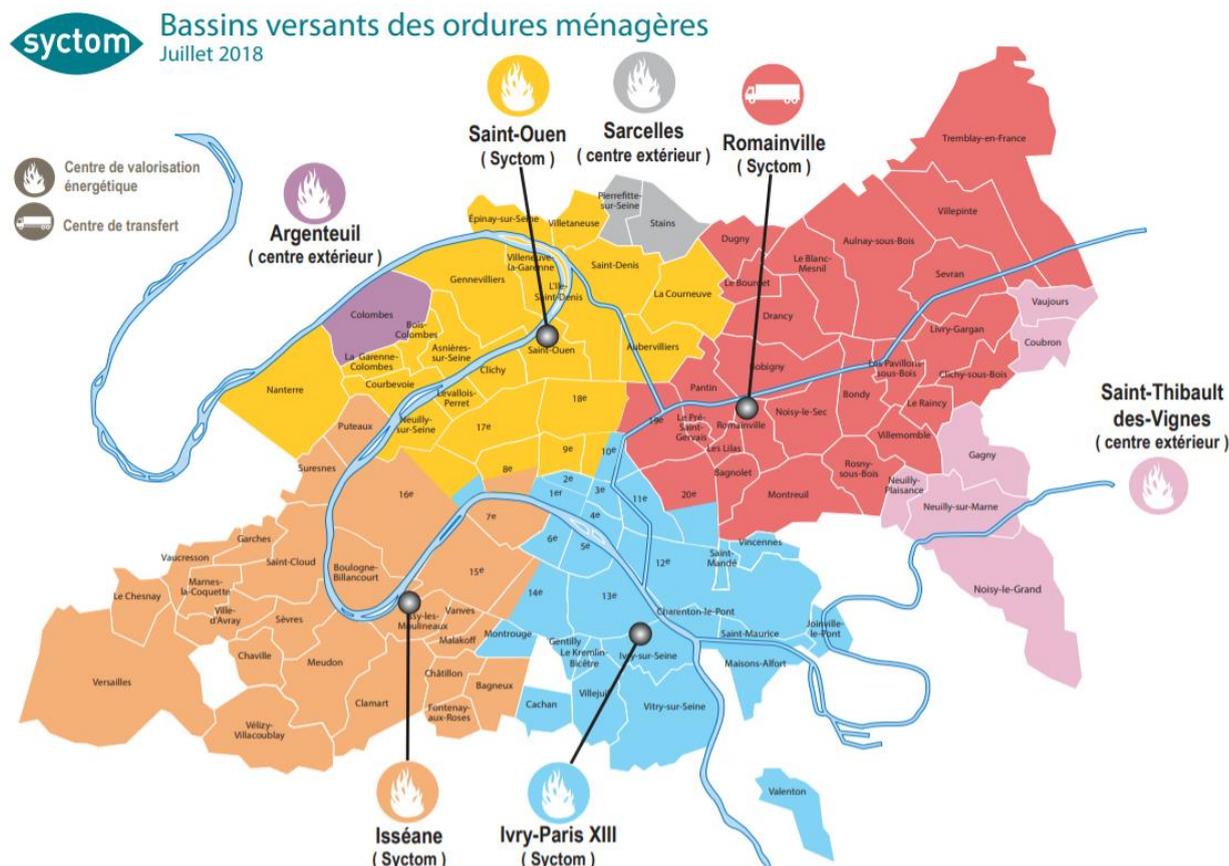


Figure 2 : Bassins versants Ordures Ménagères

Le centre de Romainville a réceptionné en 2018, 392 179 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.

De plus, le centre de transfert réceptionne les refus du tri de la chaîne de tri des collectes sélectives multi-matériaux qui ont représenté 9 301 tonnes en 2018.

Au total, le centre de transfert a donc réceptionné 401 480 tonnes d'OM en 2018 soit une moyenne de 33 457 tonnes par mois.

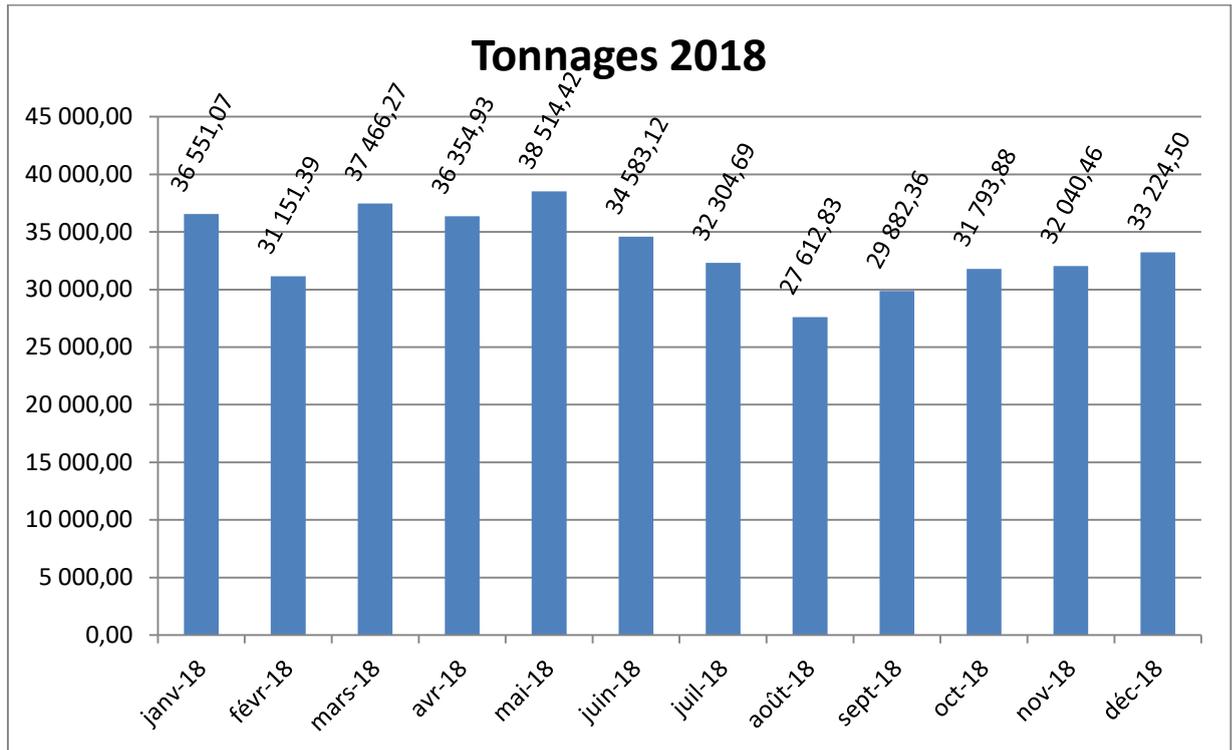


Figure 3 : Tonnages d’ordures ménagères résiduelles réceptionnés (OMr + CS déclassées) au cours de l’année 2018

Les transferts sur l’année 2018 tendent vers la répartition suivante : 76% en direction des **Unités de Valorisation Energétique** (ou UVE) et 24% en direction des **Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux** (ou ISDND).

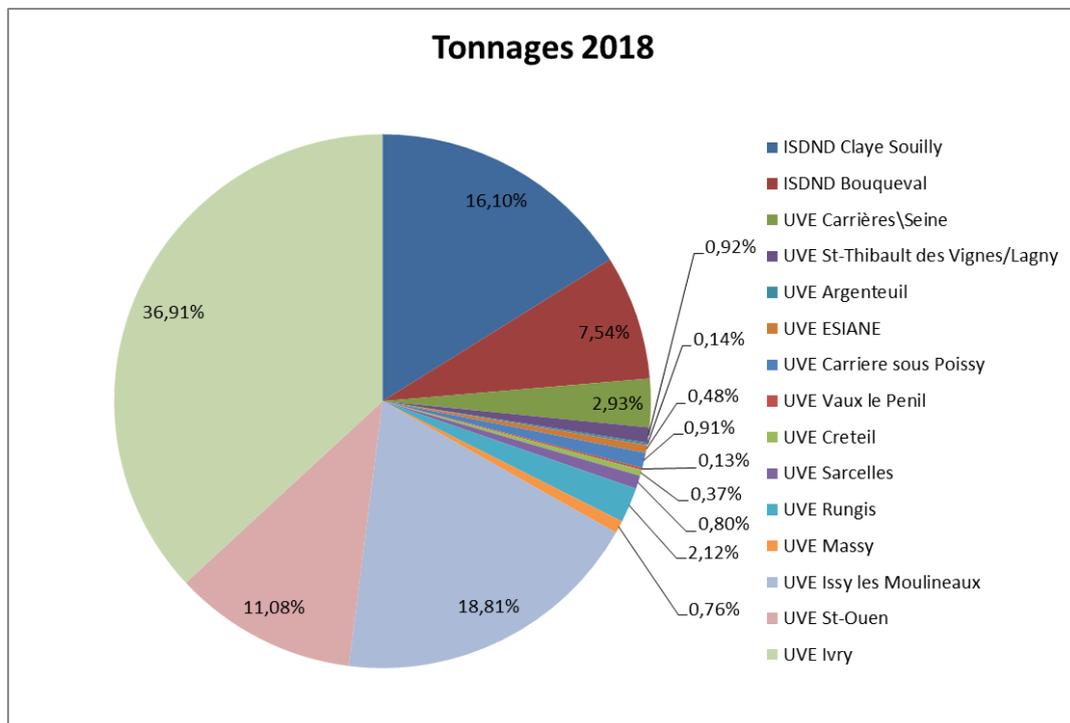


Figure 4 : Répartition des ordures ménagères résiduelles transférées par exutoire

## V.2 Collectes sélectives

Les bassins versants des collectes sélectives sont représentés sur la figure ci-dessous.

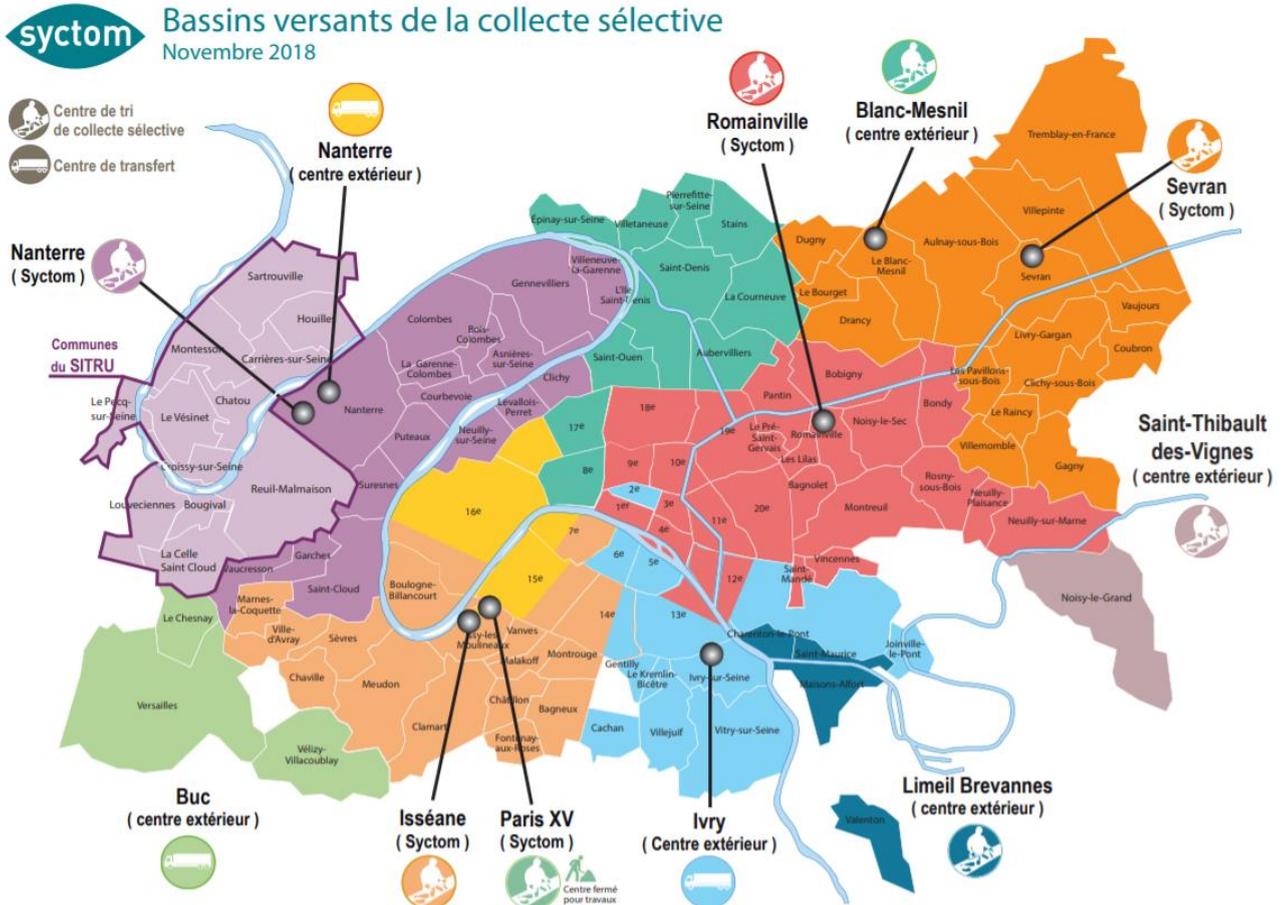
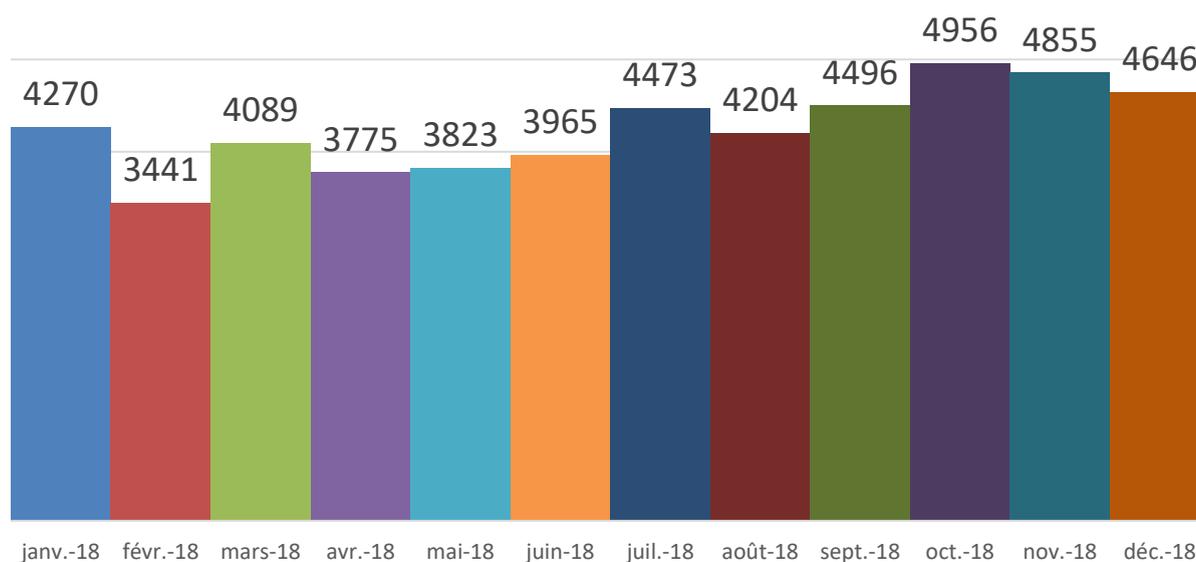


Figure 5 : Bassins versants des Collectes Sélectives

En 2018 le centre de Romainville a reçu 50 993 tonnes de collectes sélectives dont 0,69% ont fait l'objet d'un déclassement en ordures ménagères. Une collecte fait l'objet d'un déclassement lorsque sa qualité n'est pas conforme aux attentes pour un traitement sur la ligne de tri (présence importante de sacs d'ordures ménagères, d'objets encombrants, de pots de peinture, autres polluants...).



**Figure 6 : Tonnages de collectes sélectives réceptionnées**

Sur l'année 2018 les apports conformes ont représenté 50 640 tonnes de collectes sélectives. 49 910 tonnes ont été traitées par le process de tri de Romainville, dont 40 963 t ont été envoyées vers des filières de recyclage.

Dates	Réceptions CS hors déclassements	Taux de valorisation moyen des matières triées (hors déclassements)	Taux de valorisation moyen des matières triées (avec déclassements des matières triées)
01/01/18 au 31/12/18	50 640 tonnes	82,1 %	81,5 %

**Tableau 1 : Apports sur le centre de Romainville et taux de valorisation pour 2018**

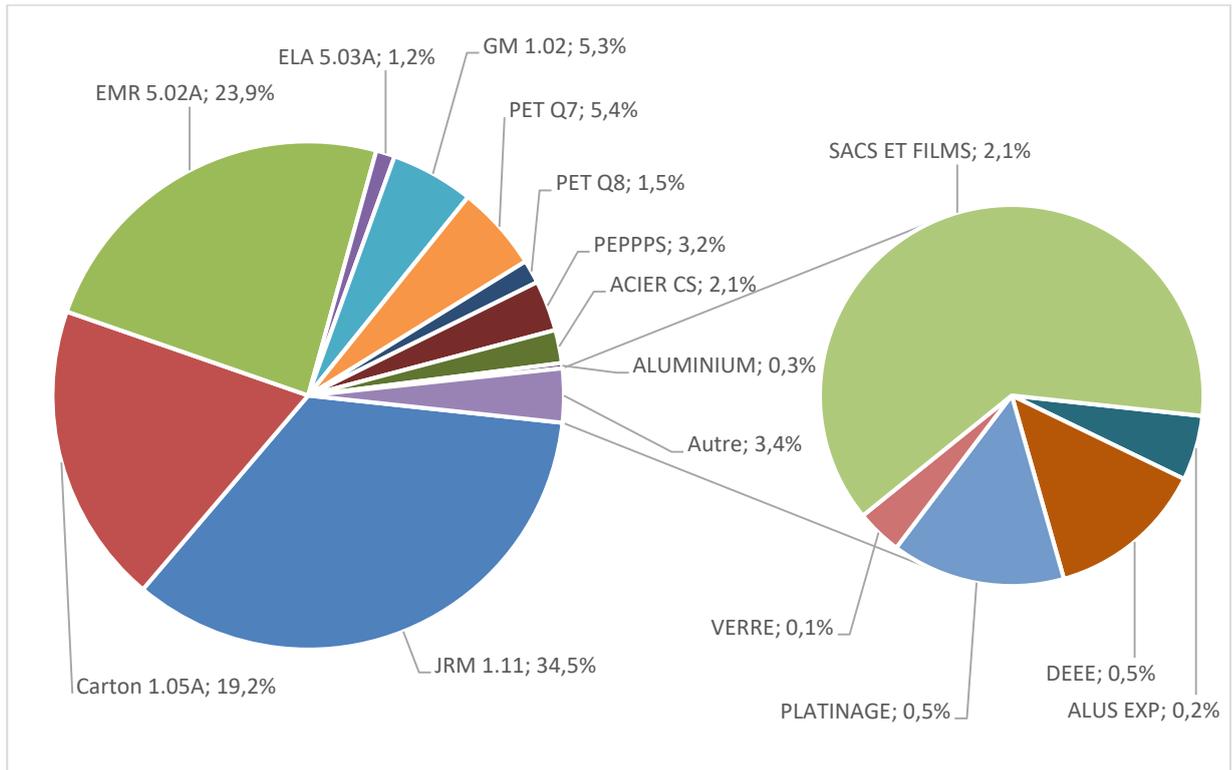
Dans les collectes sélectives triées sont extraites les matières suivantes :

Matière	Sigle	Contenu de la matière
Acier	• ACIER CS	• Déchets d'emballages ménagers en acier vides
Aluminium > 65mm	• ALUMINIUM	• Déchets d'emballages ménagers en aluminium vides
Aluminium < 65mm	• ALUS EXP	• Déchets d'emballages ménagers en aluminium vides < 65 mm • Emballages souples en aluminium
Carton 1.05A	• CARTON 1.05A	• Produits d'emballages ménagers en cartons ondulés
DEEE	• DEEE	• Déchets d'équipements électriques et électroniques
ELA 5.03A	• ELA 5.03A	• Produits d'emballages ménagers en papier-carton complexés
Emballages ménagers recyclables 5.02A	• EMR 5.02A	• Produits d'emballages ménagers en papier-carton non complexés
Films plastiques	• SACS ET FILMS	• Sac de collecte sélective, de caisse, jardinerie,

PEbd		<ul style="list-style-type: none"> <li>bricolage</li> <li>House électroménager, de meubles, d'outillages...</li> <li>Fardelage (eau, papier toilette, pack ...)</li> <li>Films agricoles usagés</li> <li>Films industriels</li> </ul>
Gros de Magasin 1.02	<ul style="list-style-type: none"> <li>GM 1.02</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Papiers kraft</li> <li>Papiers non acceptables en JRM 1.11</li> <li>Papiers de JRM 1.11 (quantité à limiter)</li> <li>Cartons non emballages</li> <li>Cartons d'emballages (quantité à limiter)</li> </ul>
Journaux Revues Magazines 1.11	<ul style="list-style-type: none"> <li>JRM 1.11</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Journaux</li> <li>Revue</li> <li>Magazines</li> <li>Prospectus publicitaires</li> <li>Catalogues et annuaires</li> <li>Ecrits blancs</li> <li>Livres et cahiers débarrassés de leurs couvertures rigides</li> <li>Listing d'ordinateur non autocopiant</li> </ul>
PE-PP-PS	<ul style="list-style-type: none"> <li>PEPPPS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bouteilles en polyéthylène haute densité (PEHD)</li> <li>Bouteilles, pots et barquettes en polypropylène (PP)</li> <li>Pots et Barquettes en polystyrène (PS)</li> </ul>
PET clair	<ul style="list-style-type: none"> <li>PET Q7</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bouteilles de plastique clair (transparent à bleu foncé)</li> <li>Pots et barquettes en PET clair.</li> </ul>
PET foncé	<ul style="list-style-type: none"> <li>PET Q8</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bouteilles de plastique foncé (dont les bouteilles blanches)</li> <li>Pots et barquettes en PET foncé.</li> </ul>
Platinage	<ul style="list-style-type: none"> <li>PLATINAGE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déchets non ménagers en acier</li> </ul>
Verre	<ul style="list-style-type: none"> <li>VERRE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bouteilles et pots en verre</li> </ul>

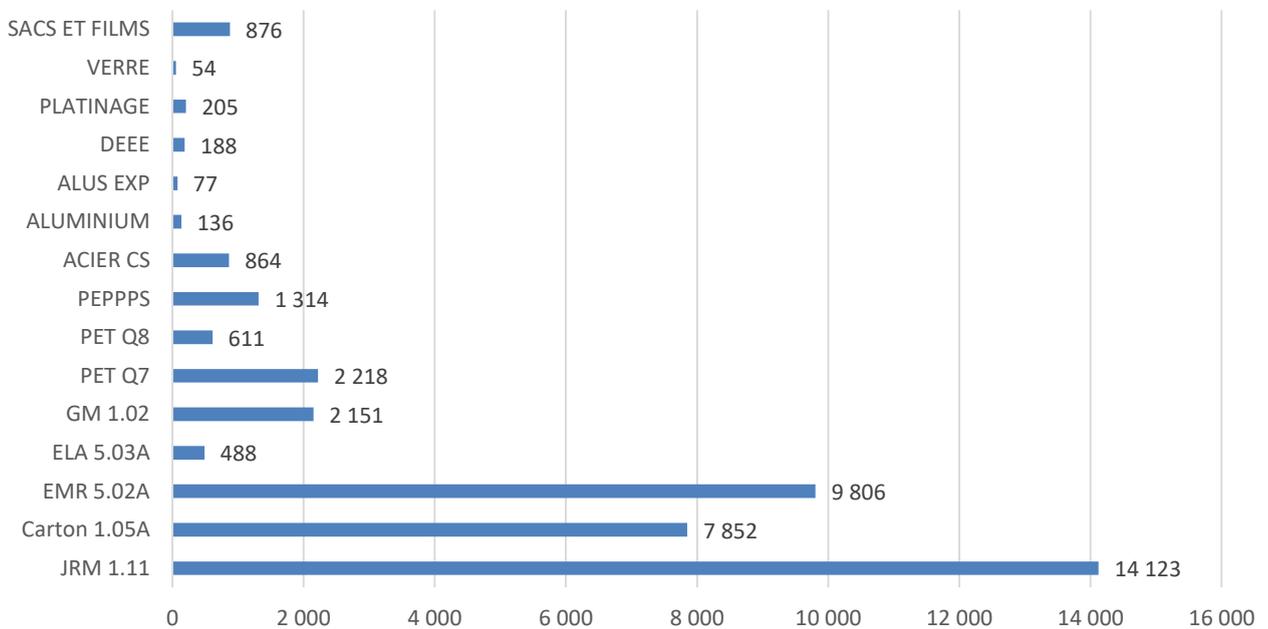
Tableau 2 : Descriptif des matières triées

Le flux des matières valorisées en 2018 est ainsi composé :



**Figure 7 : Pourcentages des produits extraits par matière pendant l'année 2018**

Soient 84 % des produits valorisés sont d'origine fibreuse, la part de plastiques valorisés atteint les 12%, les métaux et le verre 4%.



**Figure 8 : Tonnage (en tonne) des produits triés pour l'année 2018**

Produit trié issu de la chaîne de tri	Nom de la filière de reprise (département)
Journaux Revues Magazines 1.11	UPM (76)
Carton 1.05A	SUEZ (02, 10, 26, 33, 62, 72, 76, 87)
Carton EMR 5.02A	
ELA 5.03A	REVIPAC (88)
Gros de magasin 1.02	UDREP (62)
Q7 (PET clair+ barquettes)	SUEZ (78, 64, 68, Suisse)
Q8 (PET foncé + barquettes)	
Mix PEHD-PP-PS	PAPREC (35, 71, Italie, Allemagne)
Acier	ARCELOR (59)
Aluminium	AFFIMET-REGEAL (60)
Alus expérimental	SUEZ (28)
Petit Electro Ménager	ECOLOGIC (95)
Platinage	DERICHEBOURG (94)
Verre (issu du tri)	DERICHEBOURG (02)
Sacs, films	SUEZ (51)

Tableau 3 : Filières de reprise des produits triés en 2018

### V.3 Déchèterie

Sur l'année 2018, la déchèterie a réceptionné 6 564 T. Ces apports se composent principalement de tout-venants, de ferrailles, de bois, de DEA (déchets d'éléments d'ameublement) et de gravats. La collecte des DEA a été ajoutée en 2018.

56.1% des apports enregistrés à la déchèterie correspondent au tout-venant, 29.6% aux gravats et 5,3% aux bois et déchets verts. Ces 3 flux représentent 91% des apports de la déchèterie.

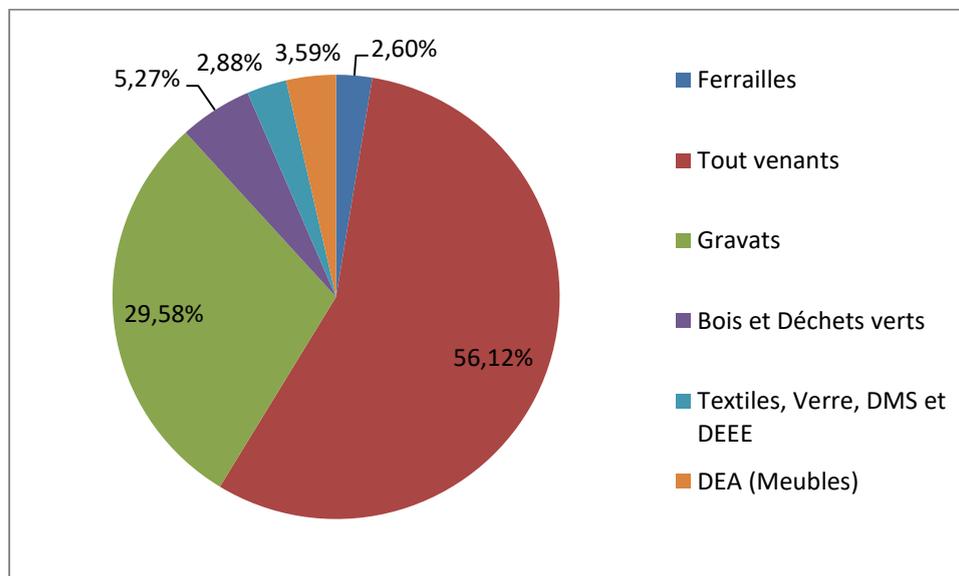


Figure 5 : Répartition des apports par matière à la déchèterie

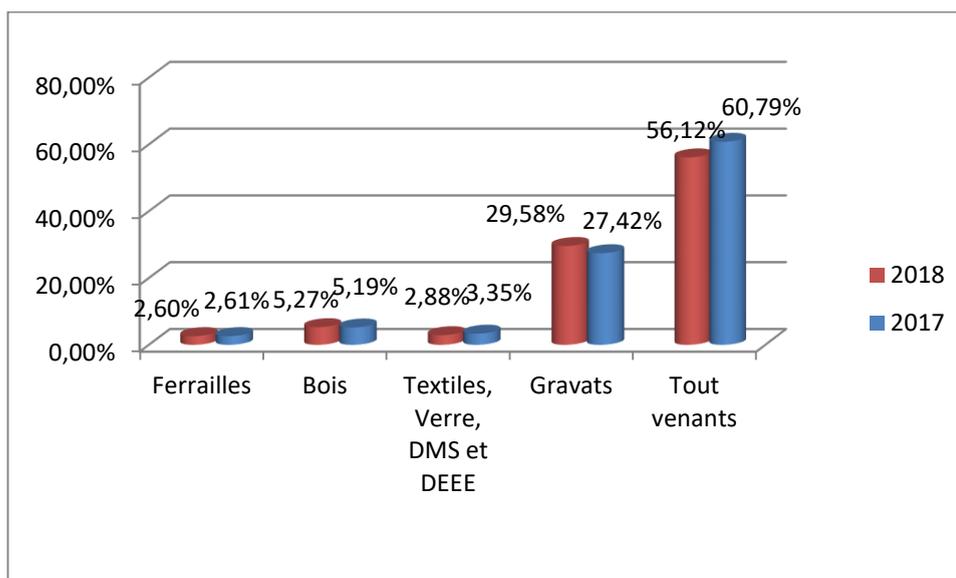


Figure 6 : Comparatif des tonnages des déchets réceptionnés à la déchèterie

Le tout-venant est envoyé au centre de tri d'objets encombrants de TAÏS situé à Bonneuil-sur-Marne. Les gravats sont transférés dans une installation de déchets inertes (Claye-Souilly).

Pour ce qui est du bois, il est transféré sur une plateforme spécifique où il va notamment subir une opération de broyage en vue de sa réutilisation. La ferraille est récupérée par un repreneur désigné par le Syctom, Derichebourg à Ivry-sur-Seine.

Les DEA sont envoyés sur un site pour réemploi ou démantèlement.

Sont également récupérés à la déchèterie les DEEE, les déchets dangereux, les batteries ainsi que les huiles usagées. Ces quatre flux sont traités dans des filières spécifiques adaptées.

Déchets réceptionnés à la déchèterie	Quantité (tonnes)	Nom de la filière de reprise
Gravats	1950	R.E.P Claye Souilly (77)
Bois	314	R.E.P Claye Souilly (77)
Tout venant	3700	TAIS Bonneuil sur Marne (94)
Déchets d'ameublement	237	Ecomobilier - R.E.P Claye Souilly (77)
Ferrailles	171	DERICHBOURG ENVIRONNEMENT (93)
D3E	108	ECOLOGIC (93)
Batteries	7.8	SARP (78)
Huiles minérales	5.9	SEVIA (92)
Huiles alimentaires	0.51	ECOLOGIC OIL (94)
Textiles	9.6	Le relais (93)
Peintures et DMS	48.2	SARP INDUSTRIES (78)
verre	12	Ville de Romainville (93)

Tableau 4 : Tonnage des déchets réceptionnés à la déchèterie et leurs filières de reprise en 2018

#### V.4 Résultats des analyses d'eaux résiduaires du site

En 2018, les analyses des eaux rejetées ont été réalisées les 22 et 23 août par l'Apave.

Paramètres	Unité	Valeurs seuils de l'Arrêté Préfectoral Complémentaire N° 2016-0259	Valeurs du contrôle
Potentiel hydrogène	pH	Entre 5,5 et 8,5	8.1
Température moyenne	C	< 30 °C	20.3
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	mg / L	1250	340
Demande Biochimique en Oxygène (DBO <sub>5</sub> )	mg / L	500	190
Rapport DCO / DBO <sub>5</sub>	mg / L	2,5	1.8
Matières en suspension totales	mg / L	500	160
Azote total (Kjeldhal)	mg / L	200	68.47<x<68.72
Hydrocarbures totaux	mg / L	15	3.97
Somme Métaux totaux	mg / L	15	0.33<x<0.38
Arsenic	mg / L		<0.01
Cadmium	mg / L		<0.01
Chrome	mg / L		<0.01
Cuivre	mg / L		0.14
Nickel	mg / L		<0.01
Plomb	mg / L		<0.01
Zinc	mg / L		0.19
Mercure	µg / L		<0.5

Tableau 5 : Résultats analyses des eaux résiduaires

Tous les tests effectués au laboratoire sont inférieurs aux valeurs seuils de l'arrêté préfectoral.

#### V.5 Déclenchement du portique de radioactivité

Le portique de détection de radioactivité est positionné sur le pont d'entrée des bennes de collectes des ordures ménagères et des collectes sélectives.

Au cours de l'année 2018, il y a eu 19 déclenchements du portique de détection de radioactivité (cf. annexe 3 : Listing des déclenchements du portique de radioactivité).

La grande majorité de ces alertes concernait des déchets de types mouchoir ou couche contenus dans les bennes de collectes des ordures ménagères. Les radioéléments étaient dans la plupart des cas à durée de vie courte (notamment de l'Iode 131 avec un cas de Technétium 99m).

L'ensemble des déclenchements du portique de radioactivité entraîne la mise en œuvre d'une procédure spécifique de contrôle qui amène à l'isolement du camion benne contenant le déchet. La recherche du déchet est effectuée par une société spécialisée, SGS, qui va l'isoler et le mettre dans un fût hermétique.

Ce fût est ensuite disposé dans un bungalow fermé à clef et situé au sein d'un périmètre de sécurité afin de permettre la décroissance du radioélément. Une fois le déchet devenu inoffensif celui-ci est évacué.

## V.6 Consommations énergétiques du site

L'année 2018 a été marquée par une augmentation du tonnage de collectes sélectives traité passant de 46200 tonnes en 2017 à 50640 tonnes en 2018.

### Consommation électrique

La consommation d'électricité a été de 4 314 077 KWh en 2018 (4 030 288 KWh en 2017). Il y a eu une légère augmentation des consommations d'électricité entre 2017 et 2018 principalement liée au fait que l'usine fonctionne depuis le mois de juillet 2018 du lundi au samedi.

Ce poste correspond essentiellement au fonctionnement des équipements de process (chaîne de tri, presse à balles), à l'éclairage et chauffage du centre.

### Consommation de GNR (Gazole Non Routier)

La consommation de fioul a été de 227m<sup>3</sup> en 2018 (222 m<sup>3</sup> en 2017). Le GNR est exclusivement utilisé pour le fonctionnement des engins d'exploitation (chargeurs à godet, pelle à grappins, chargeurs à chenilles).

### Consommation eau

La consommation d'eau s'est élevée à 3 301 m<sup>3</sup> en 2018 (2 126 m<sup>3</sup> en 2017). Les principaux postes de consommation sont notamment l'entretien du centre et des engins. Cette forte augmentation de la consommation en eau du site s'explique par des fuites d'eau qui ont été réparées et des forages réalisés sur le site.

Type d'énergie consommée	2016	2017	Comparatif 2016/2017	2018	Comparatif 2017/2018
Electricité (KWh)	2 673 577	4 030 288	↗50,7%	4 314 077	↗7,0%
GNR (m <sup>3</sup> )	213,9	221,7	↗3,7%	227,3	↗2,5%
Eau (m <sup>3</sup> )	2 680	2 126	↘20,7%	3 301	↗55,3%

Tableau 6 : Comparatif des consommations énergétiques du centre de 2016 à 2018

## V.7 Incidents d'exploitation

En 2018, il y a eu 5 incidents d'exploitation notables.

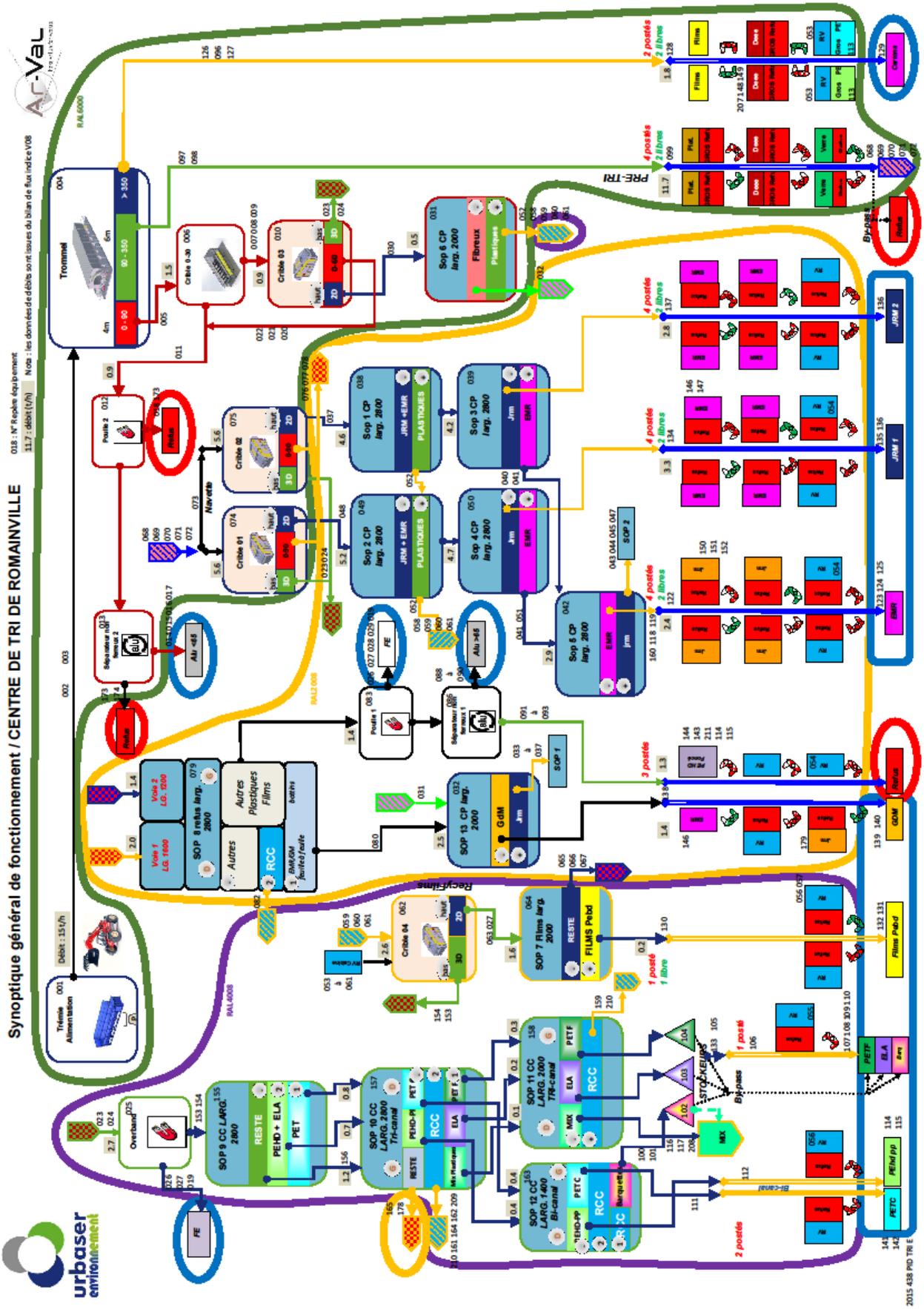
- Le 7 mars 2018, il y eu un départ de feu au niveau du stock sud ayant pour cause une batterie ou un aérosol.

- Le 8 juin 2018 les tuyaux d'alimentation de protection incendie ont été percutés par un engin de chantier et ont dû être en partie changés pour une remise en conformité de l'installation. A la suite de cet incident, les pompiers ont notamment été prévenus et la vigilance sur site a été renforcée compte tenu du fait qu'une partie des installations incendie étaient temporairement hors d'usage le temps des travaux. Il est à préciser que les RIA sont restés fonctionnels et permettaient de protéger les zones d'un éventuel départ de feu.
- Le 25 septembre 2018, un départ de feu a eu lieu au stock nord, ayant pour cause une batterie.
- Le 16 octobre 2018, un départ de feu a eu lieu suite à un bourrage sur un séparateur non ferreux.
- Le 31 octobre 2018, une barrière à l'alvéole 2 a été heurtée par un camion de collecte, la barrière a été changée.

Suite aux départs de feu évoqués ci-dessus, deux mesures ont été prises pour renforcer la protection incendie. D'une part, il y a eu l'installation d'une caméra vidéo process avec un report en cabine de supervision et d'autre part nous avons réalisé des formations internes au déploiement des RIA.



VI.2 Annexe 2 : Synoptique de la chaîne de tri



### VI.3 Annexe 3 : Listing des déclenchements du portique de radioactivité en 2018

RADIO ACTIVITE JANVIER 2018			
DATE	IMMATRICULATION	VILLE	N° DE FICHE
12/01/2018	DG599RQ	PARIS 19	ROM-337
22/01/2018	DG230HT	CABB	ROM-338
25/01/2018	DG230HT	CABB	ROM-339
RADIO ACTIVITE FEVRIER 2018			
13/02/2018	AA271RR	SEAPFA	ROM-340
RADIO ACTIVITE MARS 2018			
08/03/2018	DG340VA	PARIS 18	ROM-341
10/03/2018	DF482VB	PARIS 20	ROM-342
RADIO ACTIVITE AVRIL 2018			
04/04/2018	DF502MN	PARIS 20	ROM-343
07/04/2018	DG615RQ	PARIS 19	ROM-344
07/04/2019	DK558FD	PARIS 19	ROM-345
09/04/2019	CQ455NV	EST ENSEMBLE	ROM-346
11/04/2018	DG615RQ	PARIS 19	ROM-347
11/04/2018	DG143RN	PARIS 19	ROM-348
13/04/2018	DG615RQ	PARIS 19	ROM-349
16/04/2019	DG706RQ	PARIS 19	ROM-350
27/04/2018	ES698XT	BLANC MESNIL	ROM-351
RADIO ACTIVITE MAI 2018			
NEANT			
RADIO ACTIVITE JUIN 2018			
22/06/2018	EK302AK	CLICHY/BOIS	ROM-352
RADIO ACTIVITE JUILLET 2018			
NEANT			
RADIO ACTIVITE AOUT 2018			
NEANT			
RADIO ACTIVITE SEPT 2018			
07/09/2018	EV386NJ	AULNAY	ROM-353
RADIO ACTIVITE OCT 2018			
NEANT			
RADIO ACTIVITE NOV 2018			
27/11/2018	EZ600CS	DRANCY	ROM-354
RADIO ACTIVITE DEC 2018			
04/12/2018	EX371MD	CABB	ROM-355

## VII. LEXIQUE

**BAES** : Bloc autonome d'éclairage de sécurité

**Collecte sélective** = collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, journaux et magazines)

**CS** : collecte sélective

**DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours

**DCO** : Demande Chimique en Oxygène

**DDAE** : Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter

**DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable).

**DMS** : Déchets Ménagers Spéciaux

**ELA** : Emballages des Liquides Alimentaires

**EMR** : Emballage Ménager Recyclable

**FMA** : Fond Mouvant Alternatif

**GM** : Gros de Magasin

**GNR** : Gazole Non Routier

**ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

**JRM** : Journaux, Revues, Magazines

**Objets Encombrants** : déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (meubles, ferrailles, gravats, ...)

**OMr** : Ordures Ménagères Résiduelles

**PCNC** : Papiers Cartons Non Complexés

**PE** : polyéthylène

**PEbd** : polyéthylène basse densité

**PEHD** : PolyÉthylène Haute Densité, matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages comme les flacons de produits ménagers

**PEM** : Petit Electro Ménager

**PET** : (Poly Ethylène Téréphtalate), matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles transparentes (d'eau ou de boissons gazeuses)

**PET<sub>c</sub>** : Poly Ethylène Téréphtalate clair

**PET<sub>f</sub>** : Poly Ethylène Téréphtalate foncé

**PP** : Polypropylène

**PS** : Polystyrène

**QSE** : Qualité, Sécurité, Environnement

**RIA** : Robinet Incendie Armé

**SOP** : séparateur optique

**SSI** : Système de Sécurité Incendie

**UIOM** : Usine d'incinération des Ordures Ménagères

**UVE** : Unité de Valorisation Energétique